



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'Art. 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 17 octobre 2025

Présents :

M. Maxime DEGEY, Président;
Mme Véronique BONNI, Mme Michelle HABETS, Vice-Présidentes;
M. Freddy LEJEUNE, Mme Nathalie THONNISSEN, M. Jérôme COCHART, M. Benoit DEFAUWES,
~~M. Mare DROUGUET~~, Mme Victoria VANDEBERG, ~~Mme Valérie DEJARDIN~~, M. Cédric HALIN, M.
Philippe GODIN, M. Benjamin HOUET, M. Nicolas TEFNIN, M. Luc DELVAUX, M. Philippe
BOURY, Mme Alice JACQUINET, M. Fabien BELTRAN, M. Jean-Luc NIX, Bourgmestres;
M. Lue LEJEUNE, Représentant de la Province;
Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;
~~Mme Corinne LIEGEOIS~~, Secrétaire;
M. Bertrand DEPRESSEUX, Secrétaire f.f.;

En l'absence de Madame LIEGEOIS, Secrétaire du Collège et du Conseil de Zone, Monsieur Bertrand DEPRESSEUX est désigné en tant que Secrétaire « faisant fonction » pour la présente séance.

Monsieur DEGEY, Président de Zone ouvre la séance publique.

Communication(s) :

1. Point sur la trésorerie et les dotations communales
2. Relevé des marchés publics en cours
3. Calendrier des séances 2026

4. Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure

Procès-verbal approuvé

Mme Michelle HABETS entre en séance avant la discussion du point.

Mme Victoria VANDEBERG entre en séance avant la discussion du point.

Monsieur Jonathan CHANTEUX, Comptable spécial de la Zone, entre en séance pour présenter le point suivant.

5. Budget 2025 – Modification budgétaire n°2 – Services ordinaire et extraordinaire – Arrêt

DÉCIDE à la majorité – par 25.182 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention sur 25.182 – résultant de l'absence des Bourgmestres des communes de Herve, Limbourg, Pepinster, Trooz ainsi que du représentant de la Province de Liège :

Art. 1. D'approuver, comme suit, les projets de modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 de la Zone de secours :

Ordinaire :

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	29.889.350,60	29.889.350,60	
Augmentation	376.643,57	453.772,90	-77.129,33
Diminution	266.451,02	343.580,35	77.129,33
Résultat	29.999.543,15	29.999.543,15	

Extraordinaire :

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	23.600.659,67	23.600.659,67	
Augmentation	454.488,14	454.488,14	,00
Diminution	30.000,00	30.000,00	
Résultat	24.025.147,81	24.025.147,81	

Art. 2. De Charger la Secrétaire de Zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables, et au Comptable spécial.

Monsieur Jonathan CHANTEUX quitte la séance.

6. Charte qualité et Valeurs de la Zone

DÉCIDE :

Art. 1. D'approuver le projet de Charte tel que présenté ;

Art. 2. De s'engager à signer la charte (délégation Président/Commandant) tout comme les membres du Comité de Direction

Art. 3. De charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

7. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Conseil juridique » — Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par marché de faible montant ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- SRL FLHM PUBLICUM : rue du Palais, 64 à 4800 VERVIERS - thierry.wimmer@flhm-avocats.be
- ELEGIS, Place des Nations-Unies, 7 à 4020 LIEGE - liege@elegis.be
- BOURTEMBOURG & Co SRL – Boulevard Brand Whitlock, 114/12 à 1200 BRUXELLES – info@bourtembourg.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 352/12290-01 du service ordinaire de l'exercice 2025 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

8. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Gestion de la communication interne et externe de la Zone » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- MOUSTIC - Chemin Futvoie, 8C à 4900 SPA - [\(BE0770.533.653\)](mailto:info@moustic.be)
- PISTACH - Rue de Battice 41/1 à 4880 AUBEL - [\(BE0797.166.487\)](mailto:info@pistach.be)
- OH MEDIAS - Avenue du Théâtre de Verdure, 4 à 4031 LIEGE - [\(BE0665.547.781\)](mailto:contact@ohmedias.be)

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/12391-02 du service ordinaire de l'exercice 2025 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

9. Acquisition de sous-vêtements feu - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Demande d'offre

DÉCIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour l'acquisition de sous-vêtement feu, et approuver la dépense pour un montant de 19.928,70 € sur l'article 351/74410-51 présentant un crédit de 100.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

La séance publique est levée.

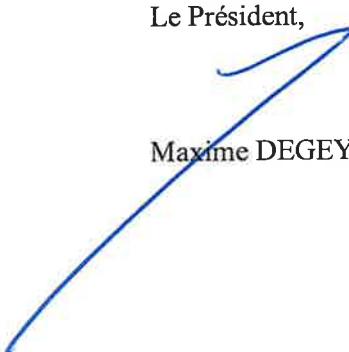
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire f.f.,



Bertrand DEPRESSEUX.

Le Président,



Maxime DEGEY.